

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 9 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans les locaux du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE BLOAS Mireille; LE FOLL Marie-Françoise; LE CALVEZ Michel; VILLECROZE Philippe;

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; GENETAY Stéphanie ; LE GOFF Yannick ; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; VAUTHIER Ophélie.

Administrateurs absents :

OLLIVRO HERVE; LE SAULNIER Brigitte.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

VAUTHIER Ophélie à VILLECROZE Philippe

En exercice : 24

Présents : 11

Absents : 13

Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : 4 avril 2025

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-04-13

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP

CIAS - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS CISPDR

Le Conseil d'Administration, après examen des demandes présentées en séance, propose d'attribuer les subventions 2025 telles que récapitulées dans le tableau ci-après :

Opérateurs	Intitulés des projets	Financement accordé 2024	Financement sollicité 2025	Notes	Commentaires instructions	Décision du Conseil d'Administration
Le Gué	Espace rencontre / Médiation familiale	2 000 €	2 500 €	renouvellement demande	maintien du soutien : 2000 €	2 000 €
ADAJ	Aides aux victimes / prise en charges des auteurs VIF / lutte contre la Radicalisation	5 000 €	7 000 €	renouvellement demande	maintien du soutien : 5000 €	5 000 €

Le dossier déposé par l'association WIMO OV dans le cadre de l'Appel à projets Contrat de Ville (Plateforme de mobilité) fait l'objet d'une réponse négative.

Vu le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 3 avril 2025 ;

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** favorablement sur les demandes de subventions listées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariat,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

